

Déclaration

11 mai 2023

## CCAS CONSEIL D'ADMINISTRATION

La réforme des retraites a été promulguée le 14 avril dans la précipitation, c'est le moins qu'on puisse dire.

Cette loi acte la fin du régime spécial de retraite des IEG pour les nouveaux embauchés au 1<sup>er</sup> septembre 2023. Les nouveaux entrants seront alors inscrits au régime général alors que les salariés actuels resteront au régime particulier des IEG sous la fameuse clause dite du « Grand-père ».

À FO Énergie nous restons prudents, voire inquiets pour le moins, car on ignore le contenu des décrets à venir, par exemple :

- Calendrier et rythme du décalage progressif de 2 ans de l'âge légal et accélération de la réforme TOURAINE.
- La notion de « sans interruption » faisant partie du 1er paragraphe de l'article 1er de la loi.

Voilà entre autres quelques points sans réponse et ils sont hélas nombreux tels que les questions de la pénibilité, invalidité, accident du travail, maladie professionnelle...

FO Energie réaffirme son opposition totale à la réforme des retraites imposée par le gouvernement par l'utilisation de l'article 49.3 notamment.

Notre seule volonté est l'abrogation de cette loi!

Le groupe parlementaire LIOT va soumettre au parlement le 8 juin une proposition de loi pour abroger le recul de l'âge de la retraite de 62 à 64 ans.

Le 6 juin, l'intersyndicale a appelé à une journée de manifestation, et a d'ailleurs demandé solennellement à tous les parlementaires de voter cette proposition de loi.

Restons mobilisés, mettons la pression auprès des parlementaires en faisant de cette nouvelle journée du 6 juin, un mouvement fort, unitaire.

Il nous faut une mobilisation importante, très importante.